

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant lors de sa séance ordinaire du 18 septembre 2018 :

**RÈGLEMENT REG-363-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU D'ADDITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UN USAGE AUTRE QUE LE GROUPE « HABITATION » COMPORTANT UNE SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER DE PLUS DE 10 000 M<sup>2</sup>**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière adjointe

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.*